

Le Président,

12.05.09

**Communication du Président du Conseil régional
à l'assemblée plénière**

Réunion des 24 et 25 octobre 2012

Titre: Développement du Domaine de Chaumont-sur-Loire - Bilan du transfert du Domaine à la Région (2007-2011)

L'article 97 de la loi du 13 août 2004 prévoyait deux types de transfert de l'Etat à la Région : d'une part, le transfert de la mission d'inventaire du patrimoine culturel, qui a été effectif au 1er janvier 2005, et d'autre part, la possibilité de transférer aux collectivités territoriales, sur la base du volontariat, la propriété de monuments historiques et de sites classés ou inscrits, à partir d'une liste définie par décret en Conseil d'Etat. Par un choix fort de l'exécutif régional, la Région a décidé de se porter candidate au transfert du Domaine de Chaumont-sur-Loire sur le fondement d'un ambitieux projet adressé le 7 juillet 2006 au Préfet de Région.

La signature de la convention portant transfert de propriété du château de Chaumont-sur-Loire de l'Etat à la Région Centre a été approuvée lors de l'Assemblée plénière des 21 et 22 décembre 2006.

Cette convention d'une durée de 5 ans a pris fin le 31 décembre 2011. Comme le prévoit la convention, un bilan d'exploitation et un rapport sur l'état sanitaire ont été transmis au Préfet. A l'appui de ces éléments qui démontrent que la Région a su investir conformément aux engagements pris dans le cadre du transfert, des visites ont été organisées avec les services des monuments historiques, elles ont permis de valider une gestion rigoureuse et raisonnée du domaine.

La présente communication vise à dresser un bilan plus large de ce transfert tant sur le plan culturel que touristique, et à mettre en évidence les perspectives qui s'ouvrent aujourd'hui à la Région pour poursuivre, avec l'établissement public de coopération culturelle, son projet de développement et de valorisation du Domaine de Chaumont-sur-Loire. En 2012, le Domaine est entré dans une nouvelle phase, de nouveaux jardins, de nouveaux espaces et l'adaptation des conditions d'accueil d'un large public ont été engagés. Ce développement des infrastructures et des services sur le domaine se poursuivra jusqu'en 2014 conformément au programme établi par notre collectivité avec le soutien de l'Etat.

I- Les fondations du transfert : rappel du projet initial

A. Les objectifs de la Région

Site majeur du Val de Loire, le Domaine se situe au cœur du périmètre inscrit au patrimoine mondial par *l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture* (UNESCO) et, tant son château que ses dépendances et le parc du XIX^{ème} siècle, présentent une haute valeur patrimoniale. L'objectif premier de la Région consistait à sauvegarder, restaurer et mettre en valeur ces richesses, classées monuments historiques.

Notre collectivité soutient les projets de développement culturel des acteurs en région et à Chaumont elle a décidé de porter elle-même un projet de mise en valeur du site, projet touristique et artistique. La première étape de ce projet a consisté en la « réunification » des deux activités qui était alors menées en parallèle, par des structures et des équipes diverses, sans réelle coordination. Ainsi, le conservatoire international des parcs et jardins (CIPJ), à statut associatif, gérait une innovante et prestigieuse manifestation, le Festival des jardins (dirigée par son créateur, Jean-Paul Pigeat), tandis que la gestion du château, était confiée par l'État au Centre des monuments nationaux.

Le projet de la Région avait pour ambition un accroissement de la fréquentation publique du domaine, tout au long de l'année, en y développant une offre culturelle, artistique et touristique diversifiée et en veillant à assurer au public le plus haut niveau possible de prestations de toute nature susceptibles de lui assurer un accueil et des services de qualité. L'orientation fondamentale de ce projet a consisté en la mise en place d'un pôle d'art contemporain dans un esprit de dialogue et croisement entre patrimoine et création, pour constituer un « centre d'arts et de nature ».

La mise en œuvre de ces objectifs culturels s'est appuyé sur un grand programme d'investissement intitulé *Chaumont développement*. Il se fondait sur une autorisation de programme d'un montant de 14,45 M € et porte sur deux grands volets : la restauration et le développement du domaine. Le projet *Chaumont développement* bénéficie du soutien des fonds CPER 2007/2013 (volets État et Région), du droit commun pour la conservation des monuments historiques à un taux dérogatoire de 50 % de la dépense éligible, du FEDER et du FEDER Loire. Des mécénats complètent le financement. Les recettes représentent ainsi près de 46% du plan de financement de programme.

B. L'établissement public à caractère culturel du Domaine régional de Chaumont sur Loire : l'outil majeur de mise en œuvre du projet

L'établissement public, créé par la Région et par la Commune de Chaumont-sur-Loire, a été institué par arrêté du préfet de la région Centre en date du 25 avril 2007.

Le conseil d'administration de l'établissement public, réuni le 10 mai 2007, a désigné Monsieur François Barré, président. La directrice, Madame Chantal Colleu-Dumond, a pris ses fonctions en septembre 2007, pour un mandat de 5 ans ; ce mandat vient d'être renouvelé pour une durée de trois ans.

L'établissement public emploie aujourd'hui 43 salariés permanents et 70 salariés saisonniers ce qui représente en équivalent temps plein 77 postes. 4 agents sont toujours aujourd'hui sous le statut de fonctionnaires d'Etat, les autres agents ont opté en 2010 pour une intégration à la Région. L'harmonisation des statuts s'est réalisée notamment via ce droit d'option d'intégration à la Région prévu par la loi.

La Région a conclu conformément aux statuts de l'établissement public une convention d'objectifs et de moyens, celle-ci a été adaptée pour la période 2011 - 2014 afin de prendre en considération les développements du domaine et le souhait pour notre collectivité de mettre en œuvre un pilotage adaptée à une activité particulière fondée sur l'art, la nature et le tourisme.

Cette convention introduit plusieurs nouveautés par rapport à la précédente contractualisation 2008-2010 : elle définit ainsi les obligations des parties liées à l'autorisation d'occupation du Domaine public accordée à l'établissement public. Elle précise les responsabilités respectives en matière de maintenance, d'entretien et de conservation des éléments qui composent le patrimoine mobilier. Ce document établit aussi la liste des indicateurs de suivi qui portent sur les aspects suivants : activités/exploitation, entretien et maintenance, finance et budget, juridique et social ; ce sont ainsi plus d'une trentaine d'indicateurs qui sont mis à jour régulièrement et transmis à notre collectivité afin de lui permettre d'accompagner la structure et de mesurer précisément l'évolution de son activité au cours de la période de contractualisation.

En 2012, la convention annuelle a prévu le versement d'une subvention d'un montant de 1 944 900 € pour un budget prévisionnel de s'établissant à 5 292 756 €. Cette contribution de notre collectivité au budget de l'établissement comprend la prise en charge à hauteur de 300 000 € de la compensation pour le remplacement des agents de l'Etat qui ont quitté le domaine depuis la date du transfert.

C. Le bilan des transferts de monuments historiques prévus par la loi de décentralisation du 13 août 2004

Pour rappel, une liste de 176 monuments et sites transférables a été publiée, par décret du 20 juillet 2005. Au 23 juillet 2006, les préfets de région avaient reçu 73 candidatures. Ce résultat témoigne d'un véritable intérêt des collectivités locales pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine monumental ; il concerne des monuments aussi divers que les châteaux du Haut-Koenigsbourg, les abbayes de Jumièges et de Silvacane, les vestiges du temple de Mercure au sommet du puy de Dôme, le dolmen de la Pierre-Levée à Poitiers ou la chapelle Saint-Jean-du-Liget à Sennevières.

Le transfert de 65 monuments sur 176 a finalement été engagé. En plus de Chaumont-sur-Loire, 10 monuments transférés figurent sur la liste des immeubles gérés par le Centre des monuments nationaux (château du Haut-Koenigsbourg, dolmen de Peyrelevade, château de Châteauneuf, site des Fontaines salées, maison natale du maréchal Foch à Tarbes, site de la Graufesenque, chapelle des Carmélites à Toulouse, abbaye de Jumièges, abbaye de Silvacane, château du roi René à Tarascon). Sur les 65 monuments, 44 transferts sont effectués au bénéfice de communes, 15 transferts au bénéfice de départements, et 6 au bénéfice de régions (en plus de Chaumont-sur-Loire : les collections du domaine de Randan en Auvergne, le château de Châteauneuf en Bourgogne, la ville et le port de Saint-Sauveur, la cité des Gabales et l'oppidum des Castels en région Languedoc-Roussillon.

Les conventions indiquent les conditions dans lesquelles l'État apporte un soutien aux travaux de restauration menés sur les édifices transférés pendant les cinq années suivant le transfert ; 25 conventions comportent en annexe, comme le permettent les dispositions de l'article 97 de la loi du 13 août 2004, un programme de travaux spécifiques pour la restauration des monuments avec une aide de l'État à taux majoré de 50 %. C'est le cas du domaine de Chaumont-sur-Loire dont le programme quinquennal fait partie des plus importants avec celui du château du Haut-Koenigsbourg, du château de Campagne et de l'abbaye de Jumièges.

Les premières évaluations qualitatives inscrites dans la réponse à la question d'un député publiée au journal officiel du 22 mars 2011 font apparaître que la grande hétérogénéité des monuments transférés (il s'est agi aussi bien d'éléments majeurs du patrimoine national tels que le château du Haut-Koenigsbourg, Chaumont ou des petits sites archéologiques ou des dolmens) et des collectivités bénéficiaires rend particulièrement difficile une appréciation synthétique. Cependant, l'action de la Région Centre est saluée sur le plan du « dynamisme de l'action de valorisation culturelle » et sur la hausse spectaculaire de la fréquentation ainsi que sur la mise en valeur par « un vaste programme d'aménagement de la partie du domaine utilisée pour le Festival des jardins » qui doit cependant se faire en parallèle des opérations de restauration prévues dans le cadre du programme quinquennal.

La conclusion dressée par l'étude sur ces transferts constate que « les effets les plus positifs des transferts de monuments lorsqu'il y a conjonction d'une volonté politique affirmée des collectivités bénéficiaires, d'une forte image patrimoniale du lieu transféré et d'un programme de travaux établi au moment du transfert sur la base d'études disponibles(...) L'appréciation la plus juste du bilan ne pourra cependant se faire qu'à moyen et long termes ».

II- Un engagement réussi en faveur du transfert

Les résultats de ce transfert s'évaluent tant par l'action de la Région en tant que propriétaire du domaine et responsable des travaux de restauration et de développement du site, que par celle de l'établissement public dont les statuts prévoient qu'il assiste la Région dans les opérations de conservation et de protection du Domaine et dans celles visant à assurer l'entretien et la maintenance. La directrice, quant à elle, assure la programmation de l'ensemble des activités de l'établissement public, élabore et met en œuvre le projet culturel de cet établissement conformément aux orientations générales fixées par le conseil d'administration.

Treize missions sont définies dans les statuts de l'établissement public. Les principales sont rappelées ci-après.

A. Bilan patrimonial et valorisation culturelle

Plusieurs objectifs statutaires se rattachent à la protection et à la valorisation du patrimoine.

1. « **conserver**, inventorier, protéger, mettre en valeur et présenter au public les biens immobiliers et mobiliers constitutifs du domaine de Chaumont-sur-Loire »

« contribuer à l'**enrichissement des collections** du domaine de Chaumont-sur-Loire en proposant à la Région Centre l'acquisition de biens culturels, à titre onéreux ou gratuit »

Le projet *Chaumont développement* inclut des opérations de restauration immobilière et mobilière. Dans le cadre de la convention de transfert, l'Etat a d'ores et déjà accordé des subventions à ce titre pour plusieurs opérations : la restauration du pavillon du gardien, la consolidation du coteau nord et la mise aux normes des réseaux des écuries.

D'autres opérations ont été financées en totalité par la Région, il s'agit notamment de la restauration des planchers du château aile ouest et sud (2^{ème} tranche) et de la restauration et la sauvegarde des planchers de l'aile est.

Les opérations à venir concernent la restauration des façades de l'escalier intérieur du château, élément central et sans aucun doute le plus prestigieux de cet édifice, la restauration des décors sculptés des façades du château, la restauration du parc (confiée au paysagiste Louis Benech). Elles sont programmées et menées en lien étroit avec la direction régionale des affaires culturelles et l'architecte des bâtiments de France.

S'agissant des opérations de restauration mobilière, la Région s'est engagée à contribuer à la conservation et à la protection des objets et œuvres d'art, c'est par exemple le cas pour la restauration du lit dit « de Ruggieri », ou de la suite célèbre de tapisseries *Les Planètes et les Jours* et de fragments qui est inscrite dans le cadre du programme *Chaumont développement*. Notre collectivité a également fait appel à une spécialiste afin de réactualiser l'inventaire des objets mobiliers transmis en mars 2007 par la DRAC (Centre des monuments nationaux), de le compléter et enfin de dégager des préconisations en termes de restauration. Ce travail sera poursuivi dans le cadre du récolement qui sera effectué dans les prochains mois par les services de la DRAC (conservation régionale des monuments historiques et conservateur des antiquités et objets d'art du Loir-et-Cher).

Le Fonds Régional d'enrichissement des collections de Chaumont-sur-Loire (FRECC) a permis de financer des opérations de restauration de 12 objets pour un montant de 57 253 € et également l'acquisition de 43 objets et œuvres d'art depuis 2008 pour un montant de 80 894 €, ces éléments permettent de densifier l'offre patrimoniale dans le cadre de la visite du château.

Les opérations de restauration sont complétées par un vaste programme d'entretien et de maintenance conduit par la Région et par l'établissement public. Cet entretien a permis d'ouvrir de nouveaux espaces au public, dans le bâti et dans le parc qui a considérablement évolué avec le traitement de l'intégralité des surfaces laissées auparavant en friche.

La Région a confié à un architecte du patrimoine la réalisation d'un diagnostic complet de l'état sanitaire du domaine, véritable « carnet de santé » du château qui permettra d'affiner et de compléter la programmation des travaux pour les prochaines années : il servira tant pour les opérations de restauration que pour les opérations de maintenance.

2. « favoriser, par toutes actions appropriées de production et de diffusion, le **développement de la création artistique et, plus généralement, de l'art contemporain** au domaine de Chaumont-sur-Loire, dans le respect de l'histoire et du patrimoine architectural, paysager et artistique de celui-ci »

Le transfert a permis la création d'un important pôle d'art contemporain, sur la thématique Arts et nature en accord avec sa vocation de Centre culturel de rencontre (labellisé en 2008). Le domaine accueille désormais des artistes majeurs qui créent pour le parc ou dans les intérieurs.

En ce qui concerne le circuit de visite, le domaine a considérablement augmenté sa surface visitable (1200 m² supplémentaires), en ouvrant notamment : la galerie du fenil, la grange aux abeilles, les appartements princiers. L'ouverture de ces appartements princiers à compter de la saison 2012 constitue un élément essentiel du projet de développement du domaine, puisqu'il va rendre à la visite toute une suite d'appartements de l'aile Sud qui figure parmi les plus majestueuses du château. Ces espaces sont dédiés à la photographie ou à l'art contemporain. Des catalogues divers sont publiés sur la thématique. Les espaces traditionnellement ouverts au public ont été pour leur part rationalisés.

3. « contribuer à leur connaissance et à celle de leurs collections, concevoir et mettre en œuvre des **actions d'éducation et de diffusion** visant à assurer l'égal accès de tous à la culture »

Un important travail a été également réalisé sur les outils de médiation qui ont été refondus et largement traduits afin de présenter la nouvelle identité du Domaine (patrimoine, art contemporain, art du jardin). L'ensemble des documents de promotion, de visite et de médiation du domaine ont été revus et unifiés.

Par ailleurs, l'établissement public a mis en place un programme de diffusion et d'éducation qui a permis un recours accru aux visites guidées et le développement d'un corpus pédagogique à l'usage du jeune public et des enseignants. Environ 20 000 enfants sont accueillis au domaine chaque année depuis 2008.

4. « organiser et exploiter, dans le domaine de Chaumont-sur-Loire, **un festival annuel de création de jardins d'art** »

Le Festival des jardins s'ouvre au public d'avril à octobre, sur une amplitude accrue par rapport au passé et ils sont régulièrement ouverts la nuit grâce à un partenariat avec la société Philipps, qui a assuré la mise en lumière de ces espaces dans le cadre d'une opération de mécénat. Les jardins sélectionnés s'accompagnent de « cartes vertes » proposées par des personnalités et sont plus nombreux qu'à l'origine de la manifestation.

Les jardins se développent dans l'ensemble du domaine. Au projet phare de la Région, lié à la mise en valeur des prés du Gouloup, se sont ajoutés le jardin pédagogique et le jardin biologique expérimental à l'entrée sud du Domaine.

Le domaine se veut exemplaire et adopte un comportement écologique vertueux (désherbage biothermique, recyclage de végétaux, paillage...).

Enfin, le domaine a obtenu le label prestigieux attribué par le Ministère de la culture de « jardin remarquable » en 2009 ainsi que le label « arbres remarquables ».

5. « proposer à la Région Centre et effectuer, pour le compte de celle-ci, toutes opérations de **commande d'œuvre d'art**, accueillir en prêt ou en dépôt des œuvres et objets et consentir le prêt ou le dépôt d'œuvres et objets inscrits à son inventaire »

Dans le cadre du projet culturel et artistique que la Région entend porter sur le Domaine de Chaumont-sur-Loire, il est prévu de confier, tous les trois ans, une grande part des espaces disponibles du château à un artiste plasticien qui « investira » ces espaces de son univers créateur.

Les deux premières commandes artistiques ont ainsi été confiées à de grands artistes contemporains : Jannis Kounellis, dont les œuvres ont été présentées de 2008 à 2010 et Sarkis qui a créé en 2011 et 2012 72 vitraux qui seront présentés dans les combles et les cuisines du château jusqu'en 2013. Ces deux commandes ont été financées par la Région Centre, la première autorisation de programme s'élevait à 919 584,28 €, la seconde s'établissait à 623 928,71 €.

6. « organiser des **manifestations scientifiques ou culturelles de toute nature** ayant pour objet de favoriser la connaissance et la diffusion des biens et collections dont il a la garde, **le développement de l'art contemporain** ou l'étude et la valorisation des sites »

Les objectifs des statuts en termes de partenariat incluent très largement les acteurs de l'Unesco, du Val de Loire et encouragent à un partenariat large pour la mise en place d'événements. Un exemple actuel d'action partenariale ambitieuse concerne l'opération « Songe d'une nuit d'été ». Treize expositions sur le thème du sommeil associent le domaine de Chaumont, les FRAC Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes, le château de Chambord, les villes de Chinon et Thouars, l'abbaye de Fontevraud, le château d'Angers et le château d'Oiron.

B. Avancement du projet d'investissement

« **Assurer** dans le château et dans les autres éléments du domaine de Chaumont-sur-Loire, par tous moyens appropriés, **l'accueil du public le plus étendu, développer la fréquentation** du château et du domaine dans son ensemble »

Le programme d'investissement a pour objet principal en plus de la restauration, de garantir une qualité de service importante à un public toujours plus important. Il a fait l'objet d'une validation politique lors d'un Comité de pilotage du projet organisé le 20 juin 2010. Des réajustements du contenu ont eu lieu à la marge en fonction des nécessités ou de l'évolution de certains choix. Le plan de financement a également varié du fait de la complexité de ce programme qui comprend 14 opérations et une trentaine de sous-opérations.

L'opération au cœur du projet est l'agrandissement des jardins visitables nécessaire à l'augmentation du nombre de visiteurs : sur les Prés du Goualoup seront créés de nouveaux jardins à l'intérieur d'un parc dessiné par Louis Benech, agrandissant le domaine d'environ 10 ha. L'objectif est de renouveler le concept du Festival et de répartir les visiteurs dont le nombre est en hausse sur de plus grands espaces.

Dans un contexte de développement régulier et important de sa fréquentation, les stationnements sont insuffisants. Un parking provisoire avait été mis en place par la Région en 2009. Devant les fortes contraintes foncières (terrains privés, communaux), il a été finalement décidé d'augmenter les capacités d'accueil du parking existant (à hauteur de 80 places).

D'autres opérations concernent :

- l'aménagement des structures d'accueil : des serres (réalisées) remplacent le village de tentes qui devenait vétuste. Cela devrait permettre d'adapter les structures d'accueil du domaine à l'augmentation de la fréquentation du site et aux exigences de qualité de l'accueil touristique ;

- la signalétique territoriale (opération en cours): remplacement et extension de la signalétique extérieure ;

- l'intervention sur divers bâtiments: ces aménagements portent notamment sur la rénovation des cuisines des restaurants (réalisée), sur les bâtiments de l'Asinerie dans la Ferme, sur les bureaux, sur les bâtiments de stockage et les locaux des jardiniers ou encore les résidences d'artistes (démarrage des travaux prévu en novembre 2012) ;

- la construction d'une passerelle reliant l'emplacement actuel du Festival et la nouvelle extension du Parc (réalisée).

Si le programme *Chaumont développement* a donné lieu à une première vague de travaux en 2011, certains travaux urgents sont intervenus dès 2008 (installation d'une passerelle provisoire pour l'accès des personnes handicapées ; aménagement d'un logement pour nécessité de service ; mise en conformité des locaux et cuisines des restaurants...).

Ces aménagements ont permis à l'établissement d'accueillir, dans des conditions adaptées, un public de plus en plus nombreux dans des conditions satisfaisantes.

C. Bilan touristique et économique

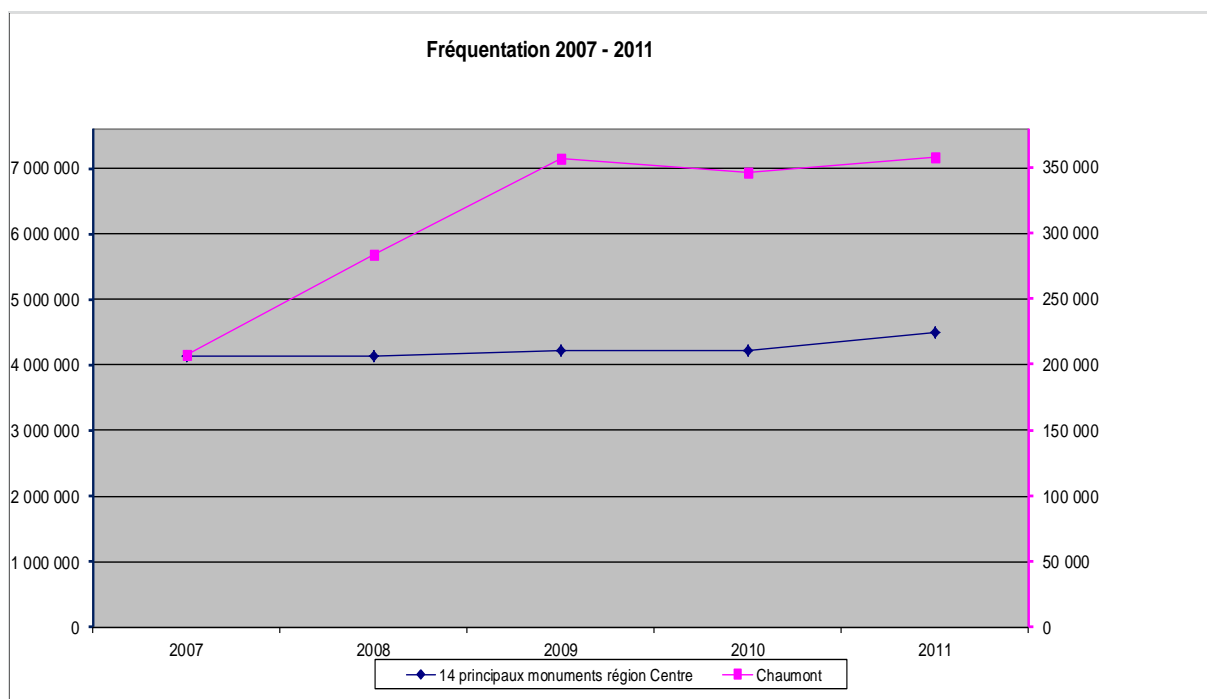
L'attractivité touristique du Chaumont s'est indéniablement renforcée depuis le transfert, ce qui est le fruit des investissements importants de la Région, mais aussi le résultat de la qualité du projet artistique mis en œuvre et de l'investissement des équipes du Domaine de Chaumont-sur-Loire et de la qualité de leur travail.

1. Développement de la fréquentation et des services

Le domaine avec 357 952 visiteurs en 2011 est devenu l'un des acteurs incontournables du Val de Loire, au 3^{ème} rang des sites les plus visités (il était classé 6^{ème} en 2007 avec 207 169 visiteurs). Au cours de l'année 2011, le domaine a accueilli 214 658 entrées pour le festival des jardins et 143 294 entrées pour le château.

Les résultats de fréquentation sont excellents, le positionnement de l'offre (art et culture) a permis d'exploiter de façon optimale le potentiel de ce domaine. Ainsi et depuis 2007, la fréquentation s'est accrue de 72%, alors même que la fréquentation des 14 plus grands sites de la région Centre n'a augmenté que d'environ 8% sur la même période (voir graphique ci-dessous). Ces résultats sont particulièrement significatifs pour le château, il semble clair que la présence de l'art contemporain dans celui-ci a permis de développer l'intérêt du public pour ce lieu.

Pour 2012, les résultats de fréquentation sont toujours très satisfaisants, en effet au 30 septembre le domaine a d'ores et déjà accueilli plus de 380 000 visiteurs et comptabilisé 335 000 entrées payantes.



L'origine géographique des visiteurs est la suivante : 79 % viennent de France et 21% de l'étranger. 47% des visiteurs français résident en région Centre, ce qui montre une belle appropriation du domaine par la population de notre région.

Le domaine a obtenu le prestigieux label qualité tourisme en 2011. Fruit de la mobilisation des équipes du domaine, ce label est la marque créée par l'Etat qui est accordée aux établissements respectant des critères précis et exigeant de qualité. De plus, il a obtenu une 3^e étoile au Michelin pour le Festival des jardins.

2. Accroissement du chiffre d'affaires

Ce qui aujourd'hui peut être considérée comme une réussite sur le plan de la fréquentation permet aussi de faire figurer le domaine régional de Chaumont-sur-Loire parmi les monuments qui financent significativement leur exploitation. Les recettes propres constituent en 2011 près de 70% des produits d'exploitation de l'établissement public.

Les recettes de billetterie atteignaient en fin d'année 2 498 592 € alors qu'elles étaient de 2 276 114 € en 2010, ce qui correspond à une hausse de 10%, et de 1 340 372 € en 2007, soit une hausse de plus de 85% entre 2007 et 2011. En 2011, la recette totale de « ventes de produits fabriqués et prestations » atteint 3 292 368 €.

Les activités commerciales de l'établissement public présentent un chiffre d'affaires significatif. Le chiffre d'affaires réalisé dans la cadre de l'exploitation des restaurants est supérieur à 1 M € en 2011, quand il était d'environ 800 000 € en 2007, soit une hausse de 20%. Les boutiques et locations de salles permettent de compléter ces résultats avec 400 000 € de chiffre d'affaires, pour le centre de formation ce sont 300 000 € qui ont été facturés.

Le centre de formation dispose d'un potentiel économique certain, il joue un rôle essentiel dans la transmission de savoir-faire en matière de gestion durable des jardins, parcs et espaces verts notamment à destination des collectivités publiques, il contribue au rayonnement du domaine en favorisant le bouche à oreille.

Plus largement pour la commune de Chaumont-sur-Loire et ses alentours, même s'il n'existe pas d'étude précise sur les incidences d'un grand site touristique dans une ville de taille modeste, l'impact sur le tissu local de la présence de nombreux visiteurs est déterminant pour de nombreux commerces dont l'activité est liée au tourisme. Le domaine travaille en réseau avec des châteaux et des sites voisins participant fortement à la dynamique touristique régionale.

La structuration financière du domaine permet d'envisager avec sérénité les années à venir. Le fait que l'exploitation puisse s'appuyer sur plusieurs vecteurs (billetterie, restauration, formation) garantit une maîtrise de la contribution financière accordée à cet établissement. L'impact du programme *Chaumont développement* sur le plan du fonctionnement est couvert par l'accroissement des recettes d'exploitation.

3. Le domaine de Chaumont-sur-Loire : acteur majeur du Val de Loire

L'action de l'établissement public s'inscrit dans plusieurs grandes politiques soutenues par la Région via notamment le programme de la Loire à vélo et la participation à la démarche d'excellence des grands sites.

La participation à la Loire à vélo découle de l'emplacement même du château. Des travaux ont été réalisés pour mettre aux normes l'accueil du domaine pour les touristes. Des aménagements complémentaires pour améliorer le confort des cyclistes (casiers à bagages,...) sont prévus en 2013.

Le domaine joue pleinement son rôle de partenaire et s'implique dans les plans d'action des grands acteurs à tous les échelons.

Deux acteurs sont particulièrement présents pour faire vivre le patrimoine régional, il s'agit du syndicat mixte interrégional Mission Val de Loire ou encore du Comité régional du tourisme (CRT). Celui-ci a réalisé, dans le cadre d'un travail global sur la filière jardins en région, une série d'audits portant sur vingt-cinq jardins dont Chaumont-sur-Loire.

Dans le cadre de la Mission Val de Loire et de la démarche d'excellence des grands sites, les axes de travail retenus prioritairement sont l'ouverture à l'international, la communication et l'e-tourisme. Un site collectif¹ a été créé en juin 2009, avec le soutien d'Atout France, l'agence de développement touristique en France, notamment pour valoriser et positionner les châteaux de la Loire faisant partie de la démarche d'excellence (aujourd'hui vingt sites).

Ces différents partenariats et le travail du domaine, en lien avec les services de la culture et du tourisme du Conseil régional du Centre, permettent de faire du domaine de Chaumont-sur-Loire une destination d'excellence à la hauteur de la reconnaissance internationale de l'UNESCO.

Les activités mises en œuvre au sein de ce domaine s'inscrivent parfaitement dans la stratégie régionale du tourisme durable 2011-2015. Elles participent de l'affirmation du positionnement « Nature et culture », elles visent à renforcer l'excellence du Val de Loire, à développer les retombées économiques du tourisme.

¹ www.loire-chateaux.org

4. Une visibilité accrue du domaine

« organiser et mettre en œuvre toutes actions d'information, **de communication**, de recherche et de formation en relation avec l'une des missions de l'établissement public »

Le domaine a mis en place un important plan d'action en termes de communication ce qui a notamment renforcé la reconnaissance internationale du domaine. Plusieurs actions de communication ont eu lieu à l'étranger, principalement dans les marchés émergents, au Brésil, en Chine... Une opération intéressante a eu lieu en 2011 en Angleterre en partenariat avec la Royal Horticultural Society. Cette opération a pris place dans le cadre de la démarche d'excellence des grands sites.

La communication autour de l'activité du domaine a également fait l'objet d'une attention toute particulière depuis ces dernières années. Un nouveau site internet riche de plus de huit cent pages a d'ailleurs été mis en place en 2011. Le domaine bénéficie d'une couverture de presse exceptionnelle grâce à sa triple identité (près de 900 articles par an), dans la presse quotidienne nationale ou régionale ainsi que dans la presse spécialisée (architecture, jardin, art contemporain...). La presse étrangère est également très bien représentée.

III - Perspectives

En se portant candidate au transfert du domaine de Chaumont-sur-Loire, la Région Centre a su construire une politique audacieuse au service de la conservation du patrimoine du Val de Loire, du développement touristique et du rayonnement culturel de son territoire. Cette ambition a trouvé sa concrétisation dans la mise en œuvre du programme *Chaumont développement*. Conformément à la planification qui tient compte de la saisonnalité de la fréquentation sur le domaine, les opérations de rénovation, d'adaptation et de développement vont se poursuivre jusqu'en 2014.

A. Consolider l'offre et l'organisation

Si le domaine de Chaumont-sur-Loire peut être considéré comme un exemple réussi de transfert, il faut cependant veiller à consolider un certain nombre d'aspects.

Le premier concerne l'image, en effet tout comme une marque, la construction d'une image auprès du public, des médias est un travail complexe et de longue haleine qui nécessite d'être particulièrement attentif à la cohérence des propositions artistiques et culturelles.

Au cours des cinq dernières années, il est indéniable que l'établissement public a su créer un véritable capital. Le rayonnement du domaine est important sur le plan géographique mais il est aussi sur le plan thématique (Art, culture, nature...). Les résultats obtenus en termes de fréquentation mais aussi la reconnaissance accrue auprès des médias s'expliquent par une identité forte et des choix artistiques et culturels affirmés. Il importe de veiller dans le cadre du développement de ce domaine de ne pas troubler cette image, la programmation culturelle et l'utilisation du patrimoine doivent de ce fait conserver une stricte cohérence dans la relation entre l'art et la nature.

Sur le plan touristique où l'offre en vallée de la Loire est importante et la concurrence significative, la mise en œuvre du projet porté par la Région Centre a démontré une grande qualité. La capacité à faire en sorte que l'exigence artistique couplée à une attention soutenue aux conditions d'accueil explique en grande partie les résultats obtenus au cours des cinq dernières années.

Le second aspect sur lequel il convient d'être attentif a trait aux équilibres financiers du domaine. Les résultats obtenus sur cette période ont permis de contribuer en complément de l'investissement régional à modifier le domaine, à en améliorer l'accueil.

Si le domaine enregistre des produits d'exploitation importants, il n'en demeure pas moins que l'intervention publique, au premier rang de laquelle figure celle de la Région Centre, est une condition nécessaire à la mise en œuvre de ce projet. Le modèle proposé est bien celui d'un service public industriel et commercial. Dès lors et comme ce fut le cas cette année le retrait d'une aide publique place immédiatement l'établissement en situation difficile. La suppression de la contribution du département de Loir-et-Cher constitue un exemple édifiant, qui a nécessité une réaction rapide en renonçant notamment à engager certaines dépenses alors même que le projet se trouvait en plein développement.

B. Poursuivre l'adaptation du domaine

1. Le patrimoine

Dans le cadre du programme *Chaumont développement*, la restauration du domaine aura connu des avancées significatives. La responsabilité de la Région sera de maintenir ce patrimoine classé en parfait état. En matière de restauration et de conservation, les façades du château sont en partie inscrites dans le programme actuel, en partie seulement, en effet au regard de l'importance de la restauration il a été décidé de décomposer les travaux en plusieurs tranches, tous les travaux ne revêtant pas le même caractère d'urgence, il en est de même pour le parc et certains planchers du château. Les concours de l'État au titre de la conservation des monuments historiques pourront évidemment être mobilisés dans le cadre des prochaines programmations.

1. La durabilité

S'agissant de l'attention portée au développement durable, les investissements réalisés ont permis d'améliorer significativement les conditions d'exploitation du domaine, la gestion de l'eau a ainsi été particulièrement suivie et permet aujourd'hui un arrosage efficace et raisonné des espaces réservés au festival des jardins. Les prés du Gouloup, partie centrale de programme, ont été restaurés afin de limiter les travaux d'entretien au strict minimum.

Le domaine de Chaumont-sur-Loire faisant partie intégrante du patrimoine du conseil régional doit être pris en compte dans le périmètre de l'élaboration du plan climat énergie régional. De ce travail de diagnostic et d'analyse, sortira nécessairement des préconisations. Il sera intéressant de travailler comme cela a d'ores et déjà été fait sur d'autres grands sites patrimoniaux sur les questions de déplacement, mais aussi sur le recours aux énergies renouvelables et à l'utilisation de nouvelles technologies pour la mise en valeur du site.

2. Les déplacements

L'analyse des modes de déplacement des visiteurs du domaine doit faire l'objet d'une attention particulière. De ce point de vue, la modification de l'organisation des dessertes de la SNCF, avec la suppression d'un nombre significatif de trains directs s'arrêtant en gare d'Onzain vient en contradiction avec l'objectif de notre collectivité de voir progresser l'utilisation des transports en commun. Ce sujet devrait pouvoir être réexaminé avec l'ensemble des acteurs concernés (SNCF, communauté d'agglomération).

3. L'hébergement

Le domaine de Chaumont-sur-Loire, au-delà de ses atouts exceptionnels en matière de tourisme culturel (site paysager du château, proximité de Blois et Amboise, villes d'art et d'histoire) présente un potentiel important en termes de tourisme d'affaires. Sa situation idéale sur un axe fréquenté pouvant capter de nombreux flux touristiques, sa proximité à d'importantes infrastructures routières et ferroviaires pourrait lui permettre de compléter son offre de services afin de répondre aux attentes des entreprises.

Aujourd'hui le domaine peut répondre en partie seulement aux nombreuses sollicitations dont il fait l'objet, il se heurte en effet à la difficulté de proposer des solutions d'hébergement dans un périmètre adapté.

L'offre artistique et culturelle fait de ce domaine l'un des sites du Val de Loire sur lequel en moyenne la durée de visite est la plus longue. Ainsi la question de l'hébergement pour les touristes, qu'il s'agisse de grand public ou des salariés des entreprises dans le cadre du tourisme d'affaires doit pouvoir faire l'objet d'un examen précis qui conformément à la stratégie régionale du tourisme durable permettrait, si le potentiel est confirmé, de favoriser les retombées économiques locales.

4. La programmation

En s'appuyant sur des artistes de renom, en jouant un rôle actif dans la découverte de talents, le domaine de Chaumont-sur-Loire doit poursuivre son action en développant les résidences d'artistes. *Chaumont développement* permet de doter le domaine des outils nécessaires à ce travail, des résidences vont en effet être réalisées au cours de l'hiver 2013. Par ailleurs, le site dispose d'un important potentiel qui permet d'ores et déjà d'envisager la mise en œuvre de projets complémentaires en matière de résidences, ce qui pourrait à terme permettre d'accroître encore la renommée du domaine et surtout d'étendre l'expérimentation artistique avec la prise en compte des nouvelles technologies.

En matière de programmation, le festival des jardins constitue un élément central de la proposition culturelle sur le domaine, les prés des Gouloup vont permettre de diversifier cette offre en proposant des jardins pérennes. Pour l'art contemporain après les présentations des créations de Kounnellis et Sarkis, la Région Centre devra déterminer les conditions de mise en œuvre d'une nouvelle commande artistique en 2014. Il revient aux représentants du Domaine de Chaumont-sur-Loire de faire une sélection d'au moins trois artistes qui seraient en capacité de proposer des créations pour ce site exceptionnel. Le projet retenu serait placé au cœur du programme de sensibilisation des publics et de médiation culturelle de l'établissement.

Enfin à l'instar du travail engagé au titre de la politique d'aménagement culturel du territoire, le domaine de Chaumont-sur-Loire doit participer de la convergence des interventions régionales. Ainsi une attention accrue devra être portée aux artistes soutenus par notre collectivité, afin de contribuer à une meilleure diffusion des œuvres. Il est essentiel en effet que le rayonnement du domaine concourt à accroître la lisibilité des interventions régionales et favorise la découverte des artistes implantés en région Centre. Cette convergence souhaitée par notre collectivité devra trouver un écho dans la mise en œuvre d'expériences culturelles qui permettront d'ouvrir sur d'autres disciplines artistiques. Cette ouverture devra par ailleurs s'appuyer sur la mise en réseau des institutions, notamment des centres culturels de rencontre, il est essentiel en effet que le Domaine régional de Chaumont-sur-Loire puisse contribuer au rayonnement de notre territoire en portant des coopérations avec des lieux de patrimoine qui comme lui visent à développer la diffusion de la connaissance, la création et l'attractivité régionale.

* * *

*

L'unification du domaine de Chaumont-sur-Loire, les efforts d'investissement de la collectivité au titre du programme *Chaumont développement*, l'accroissement spectaculaire de la fréquentation, la création d'un pôle d'art contemporain ou encore l'attention portée à la qualité de la programmation culturelle et des services touristiques font de ce transfert un succès souligné largement par les médias et dans les analyses réalisées par les institutions publiques.

Le défi qui s'ouvre aujourd'hui tient en grande partie à la consolidation de cet établissement afin de garantir une gestion harmonieuse du site.

Une nouvelle étape doit s'engager dans laquelle il sera essentiel d'une part de conforter le travail de l'établissement public tout en poursuivant les expérimentations artistiques et d'autre part d'accroître l'enracinement local afin de mettre cette réussite au service du projet culturel régional.

François BONNEAU